

Reuben Cady
28 July

1800

Reuben

28 July 1800

1552

L'ay mit fir due Soiaunt fir et le Vingt troispies
Jours du moys de Juillet affreux Voffre
Arigant Longue par la grace de dieu Roy de
France, et de Navarre, Dame la plan
publique du Lili d'Alpuys. En Bourgogne
par Delant moy not royal Souffre et la
Voffre de l'Armoingz Barre nomme de
Sont presantz Joz Barbe Rodet et
Joz Janguin Gindron deux Lili d'Alpuys
qui ont dit que tous presantz
Pierre Volant Balz du Lili de la Fay
Lau auroit mien et conduit dans la
plan huit Costes a forme appartenance
aux Barbe, de l'Ar, et la quantite
de Vguarant, n'est m'Arre appartenance
aux Janguin, L'Arre Coste auroit est
au paravant prime par L'Ar Volant
aux Barbe et Janguin Individuels a
Arre de l'Arre d'Arre, Bistot, et de
Arre al'Arre des pages du Lili
de la Fay, que Joz Barbe et Janguin
nous Voffre Arre pour leur y de l'Ar
prelats L'Ar Coste n'Arre Arre
par l'Arre d'Arre de L'Ar pour Arre de
la Vallée d'Arre a cause du d'Arre
des Costes d'Arre la prime d'Arre
Arre pour Cost d'Arre Arre Arre
L'Arre d'Arre par la Arre

qu'ils ont fait lors de leur Jubilé du
Cottial, que les Hollands a fait le jour
présent par devant mes officiers. D'iceux
nos Hôtes du présent Lieu, et par conséquent
Conseillers Arrière Jathij Hollandais de
Hermès Le susd. Cottial entre lors
main tiens, pour et avec leur fait
leur ordonnance. Caudmès, a fait et a
fait les ord. protest. que jusque au
que cela soit fait, de ne faire
Les Cottial, et de tous d'office domaigny
de Jathij, Burguoy Les Hollandais ne
voullent être Approuvés, pour immédiate
C'est a ce fin de la Ville de
Cabanès, et Layant Jathij Barba et
Jaquar avec moy nos et Armonigz Bar
nommés Jathij Jusque a l'autre du
champ appelle de Jathij ^{village} approuvés
Jathij avec Jathij de Jathij de Jathij
ou d'aut Les Hollandais ne Jathij
voullent arrêter ny faire aucun
Approuvés Les Barba et Jaquar
ont Hôtes Les protestataires avec
Hollandais et donner a entendre aux
Armonigz et autres nommés, et mont
Hôtes moy nos Lieu et d'office a ce
pour Lieu Jathij et a que d'autre

que les ay sonades & profane de
mes jers Combormar Charpaulie Dubille
de l'augie habitant a Nozay
Estime et pierre bouge froy die
boudonne et autome de l'augie de
l'eli d'apud que nous seigne
my l'augie de l'augie de l'augie
Carbure et l'augie et moy autome
Vingard nos Atal du l'eli de la Nozay
Vingard de
Gobardes

et l'augie de l'augie